



**LIMINAIRE AU COMITE
SOCIAL
D'ADMINISTRATION
LOCAL DE LA VIENNE DU
27/11/2025**



Madame La Présidente ,

La CGT Finances Publiques dénonce le double discours sur le caractère régalien de nos missions alors que, dans le même temps, les suppressions d'emploi se succèdent à un rythme insoutenable.

Depuis plusieurs années les Projets de Loi de Finances ont malheureusement démontré que la DGFIP était systématiquement dépecée, y compris en 2025 où un moratoire sur les suppressions d'emplois avait été annoncé, promesse vite balayée pour préserver les aides aux entreprises...

Alors que les vacances dans les services depuis plusieurs années rendent l'accomplissement de l'intégralité de nos missions impossible, la qualité dans leur exécution dégradée, le mot d'ordre distillé aux chefs de services et aux agents est : « prioriser les tâches ». Chaque service pouvait donc expliquer par le manque d'effectif que tel ou tel objectif ne serait pas ou partiellement atteint.

Mais si ces vacances d'emplois, donc des personnes, disparaissent par la magie du nouveau référentiel, rien ne pourra atténuer la charge de travail. Donc dans ces conditions, il n'y aurait plus aucune raison de ne pas atteindre l'intégralité des objectifs, la pression augmenterait encore sur les cadres et par « ruissellement » sur les agents. C'est bien pour cela et uniquement pour cela que la DG souhaite voir disparaître toute référence au TAGERFIP et au MAGERFIP

Ce projet structurant, « améliorer l'allocation et le pilotage des emplois et des effectifs », qui va concerner l'ensemble des directions régionales et départementales s'appuie sur un rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF) de 2023 dont la communication a été refusée aux organisations syndicales.

Cela ne peut qu'entacher définitivement toute crédibilité et indépendance de l'IGF, dont les travaux sont régulièrement présentés comme support de réformes contestables et qui confirme donc n'être qu'au service des réformes libérales et destructrices du service public entreprises par la DGFIP.

La DG a évoqué une nouvelle procédure de comptabilisation des emplois affectés sur les missions de la DGFIP, en supprimant l'actuel TAGERFIP (et les milliers d'emplois vacants à ce jour, comme par magie) et en lui substituant une comptabilisation des Equivalents Temps Plein (ETP) à un instant de référence.

C'est pour cela que le nombre d'ETP (Equivalents temps plein) doit être et sera « ajusté » **et ceci chaque année**, à une période qui n'est toujours pas clairement définie

à ce jour (fin ou début d'année?). La direction générale est censée prendre la situation la plus favorable au niveau des emplois, mais on a des doutes sur l'évaluation de cette situation réelle la plus favorable quand on connaît le cadre budgétaire très contraint et très défavorable lui à la fonction publique et aux fonctionnaires...

Des indicateurs serviront de support à cette redistribution des emplois mais c'était également le cas pour la détermination des emplois de Chefs de Services Administratifs (CSA) et, malheureusement, ces indicateurs avaient été fixés dans l'opacité la plus totale, suscitant un vote contre unanime des organisations syndicales...

Présenté comme une mesure interne de réorganisation à relativiser, l'administration a indiqué que du temps serait ensuite laissé aux directions pour procéder aux ajustements nécessaires, entre missions/catégories/départements. A noter que les directeurs pourront procéder à des ajustements par familles de service (sans précision de cette notion de « familles ») et que de nombreuses missions seront hors champ (géomètres, huissiers, auditeurs, CDL, et emplois dédiés à la lutte contre la fraude, ce dernier volet semblant constitué des amendes et du contrôle fiscal).

Notre directrice aura une plus grande marge de manœuvre et une plus grande liberté ! (donc pour elle, oui c'est un avantage et un bénéfice certain !). En effet ce sera bien elle le seul arbitre de la répartition des emplois ou plutôt de la pénurie d'emplois.

Dans la fiche de présentation au CSAR du 9 octobre 2025, un volet important de gestion RH des effectifs en « surnombre » (après cette rénovation) a été dénoncé par la CGT Finances Publiques. Nous n'avons aucune garantie que des directeurs « zélés » ne procéderont pas immédiatement à cette désorganisation des services. De plus, des agents actuellement affectés à 100 % sur une mission qui modifieraient prochainement leur quotité de travail (en Temps Partiel choisi à 80 % ou en mi-temps thérapeutique) seront comptabilisés comme tels alors que la mission requérait précédemment 1 ETP !

L'obtention d'un temps partiel pour convenance personnelle sera t-il encore possible ?

La mobilité sera de moins en choisie, mais belle et bien forcée dans certaine situation. En effet, il se pourrait bien que dans certaines catégories et dans certains services (ou « famille de services »)des agents soient en surnombre, c'est-à-dire en TROP et donc ils seraient invités à bouger localement ou nationalement ! Le délai accordé pour faire sa mutation et s'adapter est quant à lui laissé dans le vague...

Pour la CGT Finances Publiques, ces anomalies dans la mesure des emplois qui servira de référence, ainsi que l'exclusion de certains métiers (dans le contexte de la refonte totale du contrôle fiscal, actuellement en cours, avec la suppression des PCE) rendent cet exercice déséquilibré et incomplet, donc inutile.

Pour la CGT Finances Publiques, les agents ne doivent pas être considérés comme des « pions » que les directions locales font bouger au nom d'une procédure contestable.

Il est à craindre que ce modèle mathématique et statistique, d'analyse de données et de projections tout droit sorti du monde du marketing et des sondages (avec notamment sa cible emploi !) ne soit vraiment pas un bénéfice pour chaque agent des Finances Publiques, qui en plus des conditions de travail dégradées devront subir une

perte de liberté concernant leur mobilité professionnelle et leur quotité de temps de travail.

Ainsi si chaque directeur aura en charge la gestion « optimale » de la pénurie des moyens humains, c'est bien la carrière professionnelle de la très grande majorité des agents qui se fera à la discrétion des besoins de chaque responsable départemental.

Perte de liberté qui se traduit dès aujourd'hui par une volonté de priver les agents d'un temps suffisant pour acter un projet de vie choisi dans un autre département.

En effet, les services ressources humaines de Bercy ont annoncé, lors du GT mobilité du 24/11/2025 qu'ils avaient l'intention de dérouler la campagne de mutation 2026 sur 3 semaines, du 19 décembre au 09 janvier ; donc sur les 2 semaines de Vacances de Noël !

Le motif invoqué : la DG a besoin de temps pour préparer la réforme suite à la disparition annoncée du TAGERFIP qui fixe la répartition des emplois dans les directions et une réorganisation des besoins des différentes missions.

La CGT Finances Publiques est opposée à cette réforme qui remet en cause la transparence en matière de postes (et notamment ceux vacants).

La DGFIP continue ses réformes à marche forcée. Peu lui importent les conditions de vie et de travail des agents

Pour la CGT Finances Publiques 86 il est inacceptable que les collègues souhaitant déposer une demande de mutation doivent le faire durant leur période de congés de Noël.

La CGT Finances Publiques 86 demande à l'administration de revenir à la raison et de caler la campagne de mutation de début à fin janvier comme cela se fait chaque année.

LE MÉPRIS ENVERS LES COLLÈGUES, CA SUFFIT !

**Nous ne pouvons pas accepter d'être soumis à cet arbitraire ;
Nous ne pouvons pas accepter que nos droits et garanties soient liquidés.**

Nous revendiquons :

- le retour plein et entier de notre statut par l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique,
- le maintien du TAGERFIP comme référentiel Emplois.
- le recrutement par concours à hauteur des besoins,

La réforme et l'évolution des concours ne cachent la réalité des pertes d'emplois sèches issues de la « scolarité ENFIP » qui sous l'aspect d'un 2^{ème} concours (B et A), générateur de RPS, va écreter la promotion de 5 à 10 % des lauréats. Nous ne remercierons jamais assez la DG de sa politique de « scolarité » bien loin d'une formation professionnelle de qualité et qualifiante qui prive des services déjà exangues de l'arrivée de nouveaux collègues. Quelle est belle notre attractivité !

Attractivité déjà mise à mal par le gel de nos salaires et notre déroulé de carrière.

La Vienne doit vraiment être un très mauvais élève pour n'avoir le droit de proposer que 3 contrôleurs 1ère classe pour la promotion en CP via le tableau d'avancement. La Vienne, d'après le TAGERFIP a 258 agents de catégories B et n'a proposé que 3 agents alors que la Charente (16) avec 209 agents de catégories B a proposé 5 agents.

Et si ce n'était que ça, dans les 3 heureux élus, l'une d'entre eux, est lauréate du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal des finances publiques année 2025, rang 174, publié sur Ulysse national le 31 octobre 2025.

De plus la direction se permet de proposer des agents (TA de B 1ère classe) non affectés, donc sans évaluation pour acquérir les points nécessaires à prétendre à la promotion via le tableau d'avancement.

Voici tous les remerciements de la direction que peuvent attendre les agents en récompense de leur professionnalisme.

Un remerciement dont bénéficient également les gardiens concierges.

En effet après la suppression successive des fonctions techniques d'agents de restauration, de nettoyage et de veilleurs de nuit, la Direction générale a décidé d'accélérer la disparition de la fonction de gardien concierge.

Cette fois-ci pas de suppression de poste, l'administration les pousse vers la sortie en leur demandant de payer les fluides (eau, gaz et électricité) pour leur logement de fonction.

Si l'administration a bien le cadre juridique en sa faveur depuis très longtemps, elle n'avait pas jusque-là facturé les gardiens concierges de ces fluides.

Non pas pour leur faire plaisir mais pour leur donner une légitime contrepartie à leur obligation d'astreinte permanente tous les jours de la semaine et même le week-end si besoin.

Depuis le début de l'année, la DGFIP en a décidé autrement, avec l'aide de la Direction de l'immobilier de l'État. Dorénavant les gardiens concierges devront payer leurs fluides en plus de déjà déclarer fiscalement l'avantage en nature lié à l'occupation d'un logement à titre gratuit. C'est donc le régime de la double peine.

La CGT Finances publiques 86 revendique l'arrêt de la mise en paiement de ces fluides ainsi que l'annulation de toutes demandes déjà émises, pour un respect légitime de notre gardien concierge en place depuis des années à Montmorillon.

Au-delà du paiement des fluides, la CGT Finances publiques 86 revendique un diagnostic énergétique et une éventuelle rénovation thermique pour son logement de fonction avant tout changement de dénomination de compteur.